

Liste rouge

des papillons diurnes d'Auvergne (rhopalocères et zygènes)

Dossier de presse



Apollon - *Parnassius apollo*

Communiqué de presse

14 % des papillons de jour menacés de disparition en Auvergne

Initiée par la DREAL Auvergne et réalisée par la Société d'Histoire naturelle Alcide-d'Orbigny (SHNAO) et l'Association Entomologique d'Auvergne, la liste rouge des Rhopalocères et zygènes (papillons de jour) d'Auvergne évalue le risque de disparition de 177 taxons*.

Depuis 2011, la DREAL Auvergne s'est engagée dans une démarche d'élaboration et de révision progressive des listes rouges régionales.

Une liste rouge constitue l'inventaire le plus complet de l'état de conservation d'ensemble d'espèces végétales ou animales à l'échelle d'un territoire donné.

Elle s'appuie sur une série de critères précis et reconnus internationalement afin d'évaluer le niveau de menace qui pèse sur les espèces.

L'Auvergne porte une forte responsabilité vis-à-vis de la conservation des papillons diurnes.

En effet, 70 % des papillons diurnes de la France métropolitaine sont présents en Auvergne, soit 177 taxons.

Cette diversité importante d'espèces de papillons diurnes s'explique compte-tenu de notre position privilégiée au carrefour de 3 grandes entités phytogéographiques (domaine atlantique, domaine continental et région méditerranéenne) et d'une diversité conséquente des milieux naturels liée au contexte géologique régional et à la diversité de ses écopaysages.

Les résultats de l'évaluation menée dans le cadre de la liste rouge montre que **14 % de ces espèces sont menacées en Auvergne alors que moins de 7 % des papillons diurnes sont menacés à l'échelle de la France métropolitaine. Si l'on intègre les espèces quasi-menacées, la proportion au niveau régional s'élève à 18,5 % contre 15 % au niveau national.**

Les menaces qui pèsent sur les papillons diurnes en Auvergne sont principalement liées à l'enrichissement des milieux pastoraux, l'intensification de certaines pratiques agricoles, la fragmentation et la dégradation des habitats (en particulier des milieux humides). Si de nombreuses espèces connaissent un fort déclin, certaines espèces qualifiées de menacées dans la précédente liste rouge régionale datant de 2004 présentent aujourd'hui une évolution plus positive.

***Taxon** : on entend ici, une entité correspondant à une espèce, une sous-espèce, une variété, une forme...

La liste rouge, un outil d'évaluation pour une meilleure prise en compte des espèces menacées

La biodiversité est le tissu vivant de nos territoires...

La biodiversité est le tissu vivant de nos territoires. Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vies, ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre eux. Or, la biodiversité est menacée, la communauté scientifique estime que d'ici un siècle, le rythme de disparition des espèces sera 100 à 1 000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. La destruction des milieux naturels, l'intensification de certaines pratiques agricoles, les invasions biologiques, les pollutions, le changement climatique, accentuent ces phénomènes et constituent les principales causes d'extinction d'espèces. Pour remédier à cette crise écologique globale et préserver l'environnement, de plus en plus de pays et de territoires s'engagent à mettre en œuvre des politiques de sauvegarde en faveur des espèces et des espaces les plus menacés de la planète.

Située aux confins de plusieurs entités biogéographiques et bénéficiant d'une grande diversité de milieux naturels et d'écopaysages, l'Auvergne dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel, hébergeant un grand nombre d'espèces animales et végétales. Toutefois, elle n'est pas épargnée par cette perte de biodiversité.

... la liste rouge, un indicateur de connaissance pour alerter

Pour préserver la diversité de la faune et de la flore, il est important de connaître la situation précise de chaque espèce, de surveiller l'évolution des menaces et d'identifier les priorités d'actions.

La Liste rouge constitue l'inventaire le plus complet de l'état de conservation d'un ensemble d'espèces végétales ou animales à l'échelle d'un territoire donné (listes rouges mondiales, communautaires, nationales, régionales).

Une liste rouge n'a aucune portée réglementaire. Son but principal est d'identifier les priorités de conservation, de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques et mobiliser l'attention de l'ensemble des acteurs sur l'urgence en terme d'actions de sensibilisation, d'études et de conservation.



Depuis 2011, la DREAL Auvergne s'est engagée dans une démarche d'élaboration et de révision progressive des listes rouges régionales. D'ici fin 2015, 7 nouvelles listes rouges régionales respectant le cadre méthodologique préconisé par le comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) devraient être disponibles en Auvergne. Ces listes contribueront à révéler des premières tendances en terme d'évolution de la flore et de la faune menacée en Auvergne. En lien avec les indicateurs de suivi de la biodiversité, la DREAL élabore et actualise les résultats de ces évaluations des menaces que sont les listes rouges permettant de mieux cerner l'état de la biodiversité régionale et son évolution.

70 % des papillons de jour de la France métropolitaine présents en Auvergne

Compte tenu de la forte responsabilité de l'Auvergne vis-à-vis de la conservation des papillons, la DREAL a souhaité initier l'élaboration de la liste rouge dédiée à ce groupe d'espèces. Sa réalisation a été confiée à la Société d'Histoire naturelle Alcide-d'Orbigny (SHNAO) et à l'Association Entomologique d'Auvergne. Pour ce faire, la SHNAO s'est entourée d'un groupe régional d'experts réunis au sein d'un Comité régional d'évaluation de la Liste rouge régionale.

Groupe régional d'experts ayant contribué à l'élaboration de la liste rouge

BACHELARD Philippe (*Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny / Association Entomologique d'Auvergne*)

DESHOMMAIS Albert (*Association Entomologique d'Auvergne*)

FOURNIER François (*Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny / Association Entomologique d'Auvergne*)

SERRURIER Bruno (*Association Entomologique d'Auvergne*)

TAUTEL Claude (*Association Entomologique d'Auvergne*)

TEYNIE Alexandre (*Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny / Association Entomologique d'Auvergne*)

TOURLAN Daniel (*Association Entomologique d'Auvergne*)

Zoom sur la méthodologie d'évaluation

Comment estime-t-on le risque de disparition d'une espèce ?

Le classement de chaque espèce s'appuie sur cinq critères d'évaluation qui reposent sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction.

Ainsi, la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, la superficie de son aire de répartition géographique ou son degré de fragmentation sont évalués.

En confrontant la situation de chaque espèce aux différents seuils quantitatifs fixés pour chacun des cinq critères, on définit pour chacune d'elles, sur la base des données disponibles, si elle se classe ou pas dans l'une des catégories d'espèces menacées (CR, EN et VU), quasi-menacées (NT) ou non-menacées (LC).

Disparus	RE	Disparue au niveau régional
Menacés	CR	En danger critique
	EN	En danger
	VU	Vulnérable
Quasiment menacés	NT	Quasi menacée
Non menacés	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données Insuffisantes

Près d'un papillon sur cinq est menacé ou quasi-menacés en Auvergne

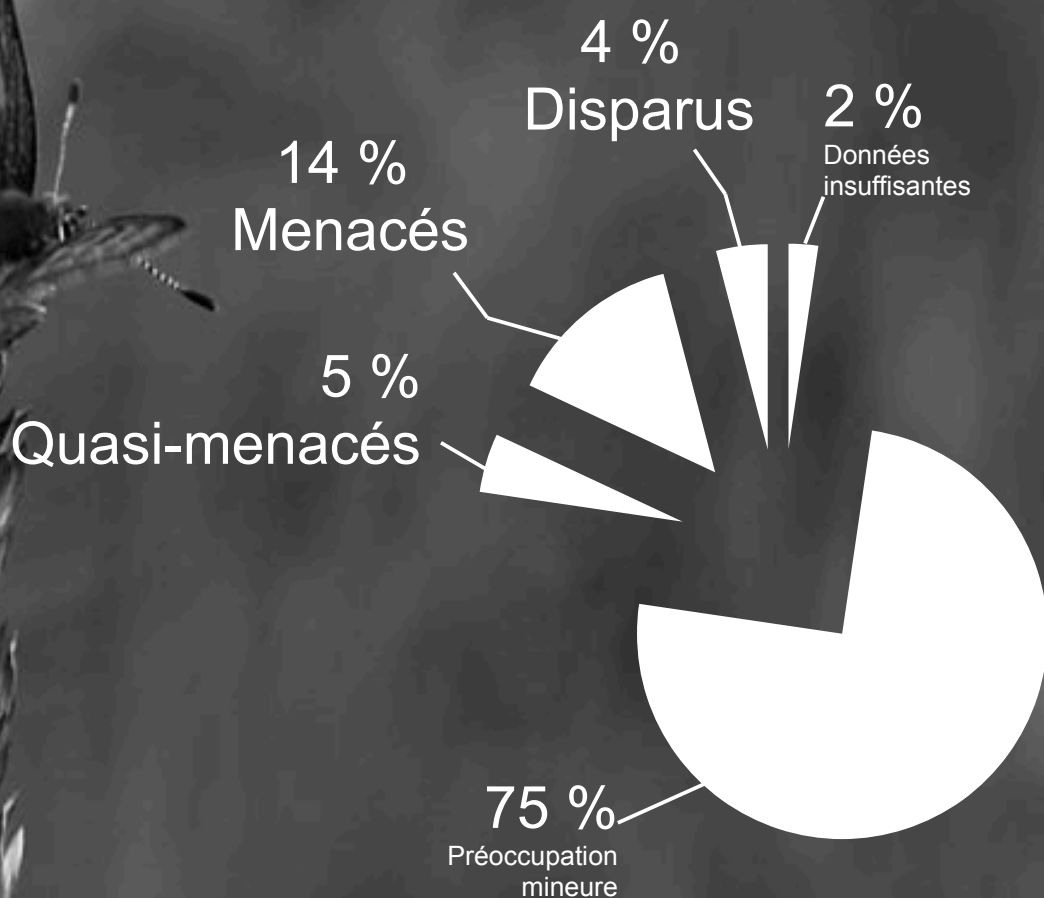
177

taxons* évalués

8 taxons
quasi-menacés

24 taxons
menacés

7 taxons disparus



* **Taxon** : on entend ici, une entité correspondant à une espèce, une sous-espèce, une variété, une forme...

14 % de ces espèces sont menacées en Auvergne alors que moins de 7 % des papillons diurnes sont menacés à l'échelle de la France métropolitaine. Si l'on intègre les espèces quasi-menacées, la proportion au niveau régional s'élève à 18,5 % contre 15 % au niveau national.

Quelques exemples

NT



La Zygène de la Petite coronille, *Zygaena fausta* (Linnaeus, 1767)

Espèce dont les milieux ouverts favorables à son maintien régressent compte-tenu de l'enfrichement et de la fermeture des milieux par la colonisation des ligneux.

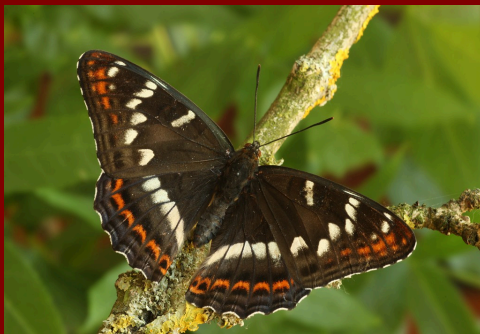
NT



Le Damier de la Sucisse, *Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775)

Espèce dont les populations de plaine sont en déclin en Auvergne. La diminution de la surface et de la qualité des milieux favorables (milieux ouverts de prairies et de tourbières) à l'espèce sont la principale cause de ce déclin.

EN



Le Grand Sylvain, *Limenitis populi* (Linnaeus, 1758)

Espèce des lisières de forêts feuillues de plaine et de montagne dont les populations sont en forte régression et de plus en plus fragmentées en Auvergne.

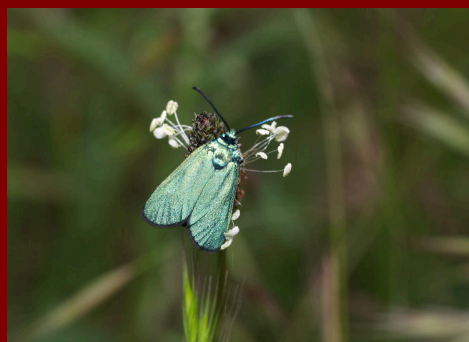
CR



Le Zygène de la Jarosse, *Zygaena osterodensis* Reiss, 1921

Espèce des lisières de forêts feuillues de plaine et de montagne dont les populations sont en très forte régression et de plus en plus fragmentées en Auvergne.

LC



Le Procris vert brillant, *Adscita mannii* (Lederer, 1853)

Espèce non menacée en Auvergne.

Et après ?

Il faut continuer à agir pour réduire la proportion d'espèces de papillons menacées en Auvergne

Les menaces qui pèsent sur les papillons diurnes en Auvergne sont principalement liées à l'enrichissement des milieux pastoraux, l'intensification de certaines pratiques agricoles, la fragmentation et la dégradation des habitats (en particulier des milieux humides). Des actions visant par exemple le maintien de l'ouverture et de l'entretien par le pastoralisme des milieux sont mises en œuvre notamment dans le cadre du réseau Natura 2000. Ces initiatives, qui permettent en outre le maintien d'activités agricoles sur nos territoires et l'entretien de nos paysages, doivent être soutenues et encouragées.

A noter cependant que certaines espèces qualifiées de menacées dans la précédente liste rouge régionale datant de 2004 présentent aujourd'hui une évolution plus positive. C'est le cas par exemple du Cuivré des Marais qui, malgré une dégradation générale des habitats favorables, a su coloniser de nouveaux territoires et ainsi maintenir une bonne occupation sur le territoire régional.





La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est le service régional des ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et du Logement et de l'Égalité des Territoires (MLET).

La DREAL est issue de la fusion de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), de la DRE (Direction Régionale de l'Équipement) et de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) dont elle reprend les missions, hormis le développement industriel et la métrologie légale.

La DREAL réunit au sein d'un même service de l'État les compétences au niveau régional en matière d'environnement, de développement durable, d'énergie, de logement, de transport et d'aménagement.

Elle porte la préoccupation environnementale ainsi que la transition écologique et énergétique au cœur de son action.

Sous l'autorité du préfet de région, cette structure régionale, assure un pilotage unique des politiques de développement durable en région, résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement ainsi que de la politique du logement

Pour en savoir plus :

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr



La Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny a pour mission de favoriser et développer les sciences naturelles, plus particulièrement dans les domaines de l'entomologie et de l'herpétologie.

Elle organise des voyages naturalistes :

- ayant pour but l'inventaire du vivant.

Elle soutient les vocations des naturalistes:

- par l'aide à la transmission du savoir,

- par l'aide à la valorisation des connaissances.

Pour répondre aux demandes des gestionnaires d'espaces naturels et de tout organisme impliqué dans la connaissance et la conservation de la nature, la Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny a créé un cabinet d'expertise naturaliste. Il s'agit de réunir des savoirs et de développer un réseau d'experts capables d'apporter des réponses précises en réalisation d'inventaires, de diagnostics écologiques, de suivis de population, de révisions de collections...

Pour en savoir plus :

www.shnao.net/



Créée le 9 mars 1996 l'Association entomologique d'Auvergne (A.E.A.) a pour principal but de regrouper les personnes intéressées par l'entomologie en Auvergne et d'approfondir la connaissance et l'étude de l'entomofaune auvergnate. Elle publie un bulletin « Arvernais » dont le numéro 67, sorti en avril dernier, présente une synthèse des *Sesiidae* d'Auvergne.

L'association regroupe actuellement une trentaine de membres actifs répartis dans toute la France. L'AEA est également à l'initiative de l'Atlas des rhopalocères et zygènes d'Auvergne publié en 2008. Pour réaliser à bien ce projet, une base de données forte de plus de 65 000 observations a été constituée.



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics et 35 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plate-forme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 200 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 130 spécialistes.

L'UICN International a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

Pour en savoir plus :

www.uicn.fr